

Date : DIMANCHE, 15 Mars 2020 19:57:19 +0000

Message de la part de Madame Fourcade, Secrétaire générale des ministères sociaux

Mesdames et Messieurs les représentants des organisations syndicales

Je vous prie de bien vouloir trouver, pour information, l'instruction qui a été délivrée, ce jour, aux responsables de nos directions d'administration centrale, des agences régionales de santé et des services déconcentrés.

Bien à vous

Pascal Bernard

Mesdames et Messieurs les directeurs de l'ensemble des services relevant des ministères sociaux

En complément de ma note de jeudi 12 mars et de mon courriel de vendredi 13 mars, et afin de mettre en œuvre les dispositions annoncées le 14 mars par le Premier ministre pour lutter contre la propagation de l'épidémie du covid-19, je vous demande d'appliquer les consignes suivantes, jusqu'à nouvel ordre :

1. Pour les agents dont l'activité est essentielle à la continuité du service public et à la gestion de la crise sanitaire, il convient de distinguer 2 cas :

1.1. Les agents qui peuvent exercer ces missions essentielles à distance (en télétravail ou travail occasionnel à distance) restent à domicile pour y exercer leurs missions, en lien permanent avec leur hiérarchie.

1.2. Les agents dont la mission impose une présence physique sont présents selon une répartition des présences, organisée afin de pouvoir se relayer en cas d'indisponibilité d'un collègue malade ou consigné. Je vous demande de veiller à l'actualisation du tableau des présences et des relèves. Les agents susceptibles d'être appelés en relève restent joignables.

Vous êtes bien sûr invités à actualiser votre PCA dans les meilleurs délais possibles afin de veiller à la mise à jour de vos missions essentielles dans le contexte actuel.

2. Tous les autres agents sont invités à demeurer à leur domicile, selon deux modalités :

2.1. Tous les agents qui le peuvent travaillent à distance.

2.2. Les agents pour lesquels aucune solution de travail à distance ne peut être retenue sont placés en autorisation spéciale d'absence (ASA) mais restent joignables. Ils sont susceptibles d'être mobilisés selon des dispositions à venir pour remplacer les agents devenus indisponibles.

Vous voudrez bien faire connaître aux agents placés sous votre autorité l'organisation que vous mettrez en place pour respecter ces consignes par tout moyen adapté, afin de permettre **leur mise en œuvre effective à partir de lundi matin, 16 mars.**

Je vous demande de tenir un état actualisé des effectifs identifiant les catégories ci-dessus. Les modalités et la périodicité de transmission vous seront précisés en début de semaine.

Je vous demande également de faire parvenir à dir-dir@sg.social.gouv.fr un état journalier du nombre de personnes malades confirmées covid-19 dont vous avez connaissance.

Pour toute difficulté ou information complémentaire les services de gestion RH peuvent joindre le 01 40 56 85 00.

En comptant sur votre solidarité et sur votre sens de l'engagement que je sais être exemplaires, je vous assure de tout mon soutien pour traverser ensemble cette période difficile.

Sabine FOURCADE

Secrétaire générale



Ministère des Solidarités et de la Santé
Ministère du Travail

Ministère des Sports
14 avenue Duquesne – 75007 PARIS – Pièce 5405

01 40 56 72 82 / 89 83

sabine.fourcade@sg.social.gouv.fr

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains
très régulièrement



Tousser ou éternuer dans
son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,
éviter les embrassades